



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement, risques
Cellule prévention des risques

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n°DDT 2025-0315

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-041 du 19 novembre 2024 portant délégation de signature à Mme Séverine FEBVRE, directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-1499 du 09 décembre 2024 portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 13 juillet 2021, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 16 mai 2021 sur la commune de Cusy ;

VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 juin 2021 au 28 juin 2021 sur la commune de Bossey et des inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021 sur la commune de Larringes ;

VU l'arrêté ministériel du 22 novembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 12 juillet 2021 au 13 juillet 2021 sur la commune de Saint-Paul-en-Chablais ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 15 mai 2022 sur les communes de Menthon-Saint-Bernard et Talloires-Montmin ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 30 décembre 2021 sur la commune d'Arâches-la-Frasse et avalanches du 10 décembre 2021 sur la commune des Contamines-Montjoie ;

VU l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 15 mai 2022 sur la commune de Bluffy ;

VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 23 décembre 2022 au 30 décembre 2022 sur la commune de Serraval ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes d'Alex, Anthy sur Léman et Ayse, du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes d'Annecy et Fillière, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy et du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes d'Archamps, Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Fillinges, Groisy, Megève, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy et Veigy-Foncenex ;

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes de Cluses, Douvaine et Thonon-les-Bains et du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur la commune de Marnaz ;

VU l'arrêté ministériel du 19 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes de Clarafond-Arcine et Dingy-en-Vuache ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes de Thyez et Vougy, du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes d'Andilly, Arâches-la-Frasse, Sciez et Viuz-en-Sallaz et du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes de Sevrier et Sillingy ;

VU l'arrêté ministériel du 18 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 novembre 2023 au 24 novembre 2023 sur la commune de Chamonix-Mont-Blanc, du 14 novembre 2023 sur la commune de Châtel et du 5 novembre 2023 au 6 novembre 2023 sur la commune du Reposoir et pour inondations et coulées de boue du 14 novembre 2023 au 15 novembre 2023 sur les communes de Bonneville, Chamonix-Mont-Blanc, Châtel, Cluses, Contamine-sur-Arve, Etrembières, Gaillard, Magland, Marignier, Morillon, Morzine, Praz-sur-Arly, Reignier-Esery, Sallanches, Scientrier et Taninges ;

VU l'arrêté ministériel du 19 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur la commune de Chessenaz et du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 sur la commune de Massongy ;

VU l'arrêté ministériel du 12 février 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 décembre 2023 sur la commune de Bogève, du 13 décembre au 15 décembre 2023 sur la commune de Burdignin, du 13 décembre au 14 décembre 2023 sur la commune de Habère-Poche, du 2 décembre au 11 décembre 2023 sur la commune de Passy, du 14 novembre au 15 novembre 2023 et du 13 décembre au 14 décembre 2023 sur la commune de Saxel et pour inondations et coulées de boue du 1^{er} décembre au 3 décembre 2023 sur la commune de Loisin, du 13 novembre au 14 novembre 2023 sur la commune de Sevrier ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 14 novembre 2023 sur les communes de Grand-Bornand et Nâves-Parmelan, du 10 décembre au 16 décembre 2023 sur la commune de Saint-Laurent ;

VU l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 11 décembre 2023 au 15 décembre 2023 sur la commune de Lucinges et pour inondations et coulées de boue du 14 novembre 2023 au 15 novembre 2023 et du 1^{er} décembre 2023 au 2 décembre 2023 sur la commune de Fillinges et du 30 novembre 2023 au 2 décembre 2023 sur la commune de Douvaine ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 novembre au 16 novembre 2023 sur la commune de Massongy et pour inondations et coulées de boue du 9 juin 2024 sur les communes d'Archamps et Saint-Julien-en-Genevois ;

VU l'arrêté ministériel du 23 septembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 novembre au 15 novembre 2023 sur la commune de Sallanches et pour inondations et coulées de boue du 30 novembre au 2 décembre 2023 et du 13 décembre au 14 décembre 2023 sur la commune d'Annecy, du 25 juin 2024 sur la commune de Morzine, du 12 juillet 2024 sur la commune de Thusy ;

VU l'arrêté ministériel du 24 septembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur la commune de Vulbens ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0462 du 14 mars 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Taninges ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1092 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Vacheresse ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1093 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Megève ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1094 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune des Gets ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1095 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Montriond ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1096 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Saint-Jean-d'Aulps ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1097 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Domancy ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1098 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision des plans de prévention des risques naturels des communes d'Ayze et de Bonneville ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1373 du 9 octobre 2023 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Samoëns ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-1002 du 6 août 2024 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Glières-Val-de-Borne ;

ARRÊTE

Article 1 : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

Article 3 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

Article 4 : Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

Il en sera de même pour chaque mise à jour.

Article 5 : Mme la directrice départementale des territoires par intérim, MM. les maires de Cusy, Bossey, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, Bluffy, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Bogève, Burdignin, Habère-Poche, Passy, Saxel, Loisin, Sevrier, Grand-Bornand, Nâves-Parmelan, Saint-Laurent, Massongy, Archamps, Saint-Julien-en-Genvevois, Sallanches, Annecy, Morzine, Thusy, Vulbens, Taninges, Saint-Jean-d'Aulps, Montriond, Bonneville, Ayze, Vacheresse, Les Gets, Megève, Domancy, Samoëns, Glières-Val-de-Borne, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin, Arâches-la-Frasse, Les Contamines-Montjoie, Serraval, Alex, Anthy sur Léman, Fillière, Epagny-Metz-Tessy, Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Fillinges, Groisy, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy, Veigy-Foncenex, Cluses, Douvaine, Thonon-les-Bains, Marnaz, Thyez, Vougy, Andilly, Sciez, Viuz-en-Sallaz, Sillingy, Chamonix-Mont-Blanc, Châtel, Le Reposoir, Contamine-sur-Arve, Etrembières, Gaillard, Magland, Marignier, Morillon, Praz-sur-Arly, Reignier-Esery, Scientrier, Lucinges et Chessenaz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »). Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires par intérim,



Signature
numérique de
Séverine FEBVRE
Date : 2025.01.20
07:32:25 +01'00'

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74001	ABONDANCE	oui																Moyenne (4)
74002	ALBY-SUR-CHERAN	oui																Moyenne (4)
74003	ALEX	oui																Moyenne (4)
74004	ALLEVES	oui																Moyenne (4)
74005	ALLINGES																	Moyenne (4)
74006	ALLONZIER-LA-CAILLE																	Moyenne (4)
74007	AMANCY																	Moyenne (4)
74008	AMBILLY	oui																Moyenne (4)
74009	ANDILLY																	Modérée (3)
74010	ANNECY	oui													oui			Moyenne (4)
74012	ANNEMASSE	oui																Moyenne (4)
74013	ANTHY-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74014	ARACHES-LA-FRASSE	oui																Moyenne (4)
74015	ARBUSIGNY																	Moyenne (4)
74016	ARCHAMPS	oui																Moyenne (4)
74018	ARENTHON	oui																Moyenne (4)
74019	ARGONAY	oui																Moyenne (4)
74020	ARMOY																	Moyenne (4)
74021	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	oui																Moyenne (4)
74024	AYZE	oui						oui										Moyenne (4)
74025	BALLAISON																	Moyenne (4)
74026	LA BALME-DE-SILLINGY	oui																Moyenne (4)
74027	LA BALME-DE-THUY	oui																Moyenne (4)
74029	BASSY																	Modérée (3)
74030	LA BAUME																	Moyenne (4)
74031	BEAUMONT	oui																Moyenne (4)
74032	BELLEVAUX	oui																Moyenne (4)
74033	BERNEX																	Moyenne (4)
74034	LE BIOT																	Moyenne (4)
74035	BLOYE																	Moyenne (4)
74036	BLUFFY																	Moyenne (4)
74037	BOEGE																	Moyenne (4)
74038	BOGEVE																	Moyenne (4)
74040	BONNE	oui																Moyenne (4)
74041	BONNEVAUX	oui																Moyenne (4)
74042	BONNEVILLE	oui						oui										Moyenne (4)
74043	BONS-EN-CHABLAIS																	Moyenne (4)
74044	BOSSEY																	Moyenne (4)
74045	LE BOUCHET-MONT CHARVIN	oui																Moyenne (4)
74046	BOUSSY																	Moyenne (4)
74048	BRETHONNE																	Moyenne (4)
74049	BRIZON																	Moyenne (4)
74050	BURDIGNIN																	Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74051	CERCIER																	Moyenne (4)
74052	CERNEX																	Modérée (3)
74053	CERVENS																	Moyenne (4)
74054	CHAINAZ-LES-FRASSES																	Moyenne (4)
74055	CHALLONGES																	Modérée (3)
74056	CHAMONIX-MONT-BLANC	oui																Moyenne (4)
74057	CHAMPANGES																	Moyenne (4)
74058	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE	oui																Moyenne (4)
74059	LA CHAPELLE-RAMBAUD																	Moyenne (4)
74060	LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE																	Moyenne (4)
74061	CHAPEIRY																	Moyenne (4)
74062	CHARVONNEX																	Moyenne (4)
74063	CHATEL	oui																Moyenne (4)
74064	CHATILLON-SUR-CLUSES	oui																Moyenne (4)
74065	CHAUMONT																	Modérée (3)
74066	CHAVANNAZ																	Modérée (3)
74067	CHAVANOD																	Moyenne (4)
74068	CHENE-EN-SEMINE																	Modérée (3)
74069	CHENEX																	Modérée (3)
74070	CHENS-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74071	CHESSENAZ																	Modérée (3)
74072	CHEVALINE																	Moyenne (4)
74073	CHEVENOZ																	Moyenne (4)
74074	CHEVRIER																	Modérée (3)
74075	CHILLY																	Modérée (3)
74076	CHOISY																	Moyenne (4)
74077	CLARAFOND																	Modérée (3)
74078	CLERMONT																	Modérée (3)
74079	LES CLEFS	oui																Moyenne (4)
74080	LA CLUSAZ	oui																Moyenne (4)
74081	CLUSES	oui																Moyenne (4)
74082	COLLONGES-SOUS-SALEVE																	Moyenne (4)
74083	COMBLOUX	oui																Moyenne (4)
74085	LES CONTAMINES-MONTJOIE	oui																Moyenne (4)
74086	CONTAMINE-SARZIN																	Modérée (3)
74087	CONTAMINE-SUR-ARVE	oui																Moyenne (4)
74088	COPPONEX																	Moyenne (4)
74089	CORDON	oui																Moyenne (4)
74090	CORNIER																	Moyenne (4)
74091	LA COTE-D'ARBROZ	oui																Moyenne (4)
74094	CRANVES-SALES	oui																Moyenne (4)
74095	CREMPIGNY-BONNEGUETE																	Modérée (3)
74096	CRUSEILLES	oui																Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé		Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
		Crue torrentielle						Crue torrentielle						PPRM approuvé	PPRT approuvé			
74097	CUSY																	Moyenne (4)
74098	CUVAT																	Moyenne (4)
74099	DEMI-QUARTIER	oui																Moyenne (4)
74100	DESINGY																	Modérée (3)
74101	DINGY-EN-VUACHE																	Modérée (3)
74102	DINGY-SAINT-CLAIR	oui																Moyenne (4)
74103	DOMANCY	oui					oui											Moyenne (4)
74104	DOUSSARD																	Moyenne (4)
74105	DOUVAINE																	Moyenne (4)
74106	DRAILLANT																	Moyenne (4)
74107	DROISY																	Modérée (3)
74108	DUINGT																	Moyenne (4)
74109	ELOISE																	Modérée (3)
74111	ENTREVERNES																	Moyenne (4)
74112	EPAGNY-METZ-TESSY	oui																Moyenne (4)
74114	ESSERT-ROMAND																	Moyenne (4)
74116	ETEAUX																	Moyenne (4)
74117	ETERCY																	Moyenne (4)
74118	ETREMBIERES	oui																Moyenne (4)
74119	EVIAN-LES-BAINS																	Moyenne (4)
74121	EXCENEVEX																	Moyenne (4)
74122	FAUCIGNY																	Moyenne (4)
74123	FAVERGES-SEYTHENEX	oui																Moyenne (4)
74124	FEIGERES																	Modérée (3)
74126	FESSY																	Moyenne (4)
74127	FETERNES	oui																Moyenne (4)
74282	FILLIERE	oui																Moyenne (4)
74128	FILLINGES	oui																Moyenne (4)
74129	LA FORCLAZ																	Moyenne (4)
74130	FRANCLENS																	Modérée (3)
74131	FRANGY																	Modérée (3)
74133	GAILLARD	oui																Moyenne (4)
74134	LES GETS	oui					oui											Moyenne (4)
74135	GIEZ																	Moyenne (4)
74212	GLIERES-VAL-DE-BORNE	oui																Moyenne (4)
74136	LE GRAND-BORNAND	oui																Moyenne (4)
74137	GROISY																	Moyenne (4)
74138	GRUFFY																	Moyenne (4)
74139	HABERE-LULLIN																	Moyenne (4)
74140	HABERE-POCHE																	Moyenne (4)
74141	HAUTEVILLE-SUR-FIER																	Moyenne (4)
74142	HERY-SUR-ALBY																	Moyenne (4)
74143	LES HOUCHES	oui																Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé		Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
		Crue torrentielle						Crue torrentielle						PPRM approuvé	PPRT approuvé			
74144	JONZIER-EPAGNY																	Modérée (3)
74145	JUVIGNY	oui																Moyenne (4)
74146	LARRINGES																	Moyenne (4)
74147	LATHUILE																	Moyenne (4)
74148	LESCHAUX																	Moyenne (4)
74150	LOISIN																	Moyenne (4)
74151	LORNAY																	Modérée (3)
74152	LOVAGNY													oui				Moyenne (4)
74153	LUCINGES	oui																Moyenne (4)
74154	LUGRIN	oui																Moyenne (4)
74155	LULLIN																	Moyenne (4)
74156	LULLY																	Moyenne (4)
74157	LE LYAUD																	Moyenne (4)
74158	MACHILLY	oui																Moyenne (4)
74159	MAGLAND	oui																Moyenne (4)
74160	MANIGOD	oui																Moyenne (4)
74161	MARCELLAZ-ALBANAIS																	Moyenne (4)
74162	MARCELLAZ																	Moyenne (4)
74163	MARGENCEL																	Moyenne (4)
74164	MARIGNIER	oui																Moyenne (4)
74165	MARIGNY-SAINT-MARCEL																	Moyenne (4)
74166	MARIN	oui																Moyenne (4)
74168	MARLIOZ																	Modérée (3)
74169	MARNAZ	oui																Moyenne (4)
74170	MASSINGY	oui																Moyenne (4)
74171	MASSONGY																	Moyenne (4)
74172	MAXILLY-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74173	MEGEVE	oui						oui										Moyenne (4)
74174	MEGEVETTE	oui																Moyenne (4)
74175	MEILLERIE	oui																Moyenne (4)
74176	MENTHON-SAINT-BERNARD	oui																Moyenne (4)
74177	MENTHONNEX-EN-BORNES																	Moyenne (4)
74178	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT																	Modérée (3)
74179	MESIGNY																	Modérée (3)
74180	MESSERY																	Moyenne (4)
74183	MIEUSSY	oui																Moyenne (4)
74184	MINZIER																	Modérée (3)
74185	MONNETIER-MORNEX	oui																Moyenne (4)
74186	MONTAGNY-LES-LANCHES																	Moyenne (4)
74188	MONTRIOND	oui						oui										Moyenne (4)
74189	MONT-SAXONNEX	oui																Moyenne (4)
74190	MORILLON	oui																Moyenne (4)
74191	MORZINE	oui						oui										Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé		Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
		Crue torrentielle						Crue torrentielle						PPRT approuvé				
74192	MOYE	oui																Moyenne (4)
74193	LA MURAZ	oui																Moyenne (4)
74194	MURES																	Moyenne (4)
74195	MUSIEGES																	Modérée (3)
74196	NANCY-SUR-CLUSES																	Moyenne (4)
74197	NANGY	oui																Moyenne (4)
74198	NAVES-PARMELAN																	Moyenne (4)
74199	NERNIER																	Moyenne (4)
74200	NEUVECELLE																	Moyenne (4)
74201	NEYDENS	oui																Modérée (3)
74202	NONGLARD																	Moyenne (4)
74203	NOVEL	oui																Moyenne (4)
74205	ONNION	oui																Moyenne (4)
74206	ORCIER																	Moyenne (4)
74208	PASSY	oui																Moyenne (4)
74209	PEILLONNEX																	Moyenne (4)
74210	PERRIGNIER																	Moyenne (4)
74211	PERS-JUSSY																	Moyenne (4)
74213	POISY	oui																Moyenne (4)
74215	PRAZ-SUR-ARLY	oui																Moyenne (4)
74216	PRESILLY																	Modérée (3)
74218	PUBLIER	oui																Moyenne (4)
74219	QUINTAL																	Moyenne (4)
74220	REIGNIER	oui																Moyenne (4)
74221	LE REPOSOIR	oui																Moyenne (4)
74222	REYVROZ																	Moyenne (4)
74223	LA RIVIERE-ENVERSE	oui																Moyenne (4)
74224	LA ROCHE-SUR-FORON																	Moyenne (4)
74225	RUMILLY	oui																Moyenne (4)
74226	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	oui																Moyenne (4)
74228	SAINT-BLAISE																	Moyenne (4)
74229	SAINT-CERGUES	oui																Moyenne (4)
74231	SAINT-EUSEBE																	Moyenne (4)
74232	SAINT-EUSTACHE																	Moyenne (4)
74233	SAINT-FELIX																	Moyenne (4)
74234	SAINT-FERREOL	oui																Moyenne (4)
74235	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE																	Modérée (3)
74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	oui																Moyenne (4)
74237	SAINT-GINGOLPH	oui																Moyenne (4)
74238	SAINT-JEAN-D'AULPS	oui					oui											Moyenne (4)
74239	SAINT-JEAN-DE-SIXT	oui																Moyenne (4)
74240	SAINT-JEAN-DE-THOLOME																	Moyenne (4)
74241	SAINT-JEOIRE	oui																Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74242	SAINT-JORIOZ	oui																Moyenne (4)
74243	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	oui						oui										Modérée (3)
74244	SAINT-LAURENT																	Moyenne (4)
74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS																	Moyenne (4)
74250	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	oui																Moyenne (4)
74252	SAINT-SIGISMOND	oui																Moyenne (4)
74253	SAINT-SIXT																	Moyenne (4)
74254	SAINT-SYLVESTRE																	Moyenne (4)
74255	SALES																	Moyenne (4)
74256	SALLANCHES	oui																Moyenne (4)
74257	SALLENOVES																	Modérée (3)
74258	SAMOENS	oui																Moyenne (4)
74259	LE SAPPEY																	Moyenne (4)
74260	SAVIGNY																	Modérée (3)
74261	SAXEL																	Moyenne (4)
74262	SCIENTRIER	oui																Moyenne (4)
74263	SCIEZ																	Moyenne (4)
74264	SCIONZIER	oui																Moyenne (4)
74265	SERRAVAL	oui																Moyenne (4)
74266	SERVOZ	oui																Moyenne (4)
74267	SEVRIER																	Moyenne (4)
74269	SEYSSEL	oui																Modérée (3)
74271	SEYTRoux																	Moyenne (4)
74272	SILLINGY	oui																Moyenne (4)
74273	SIXT-FER-A-CHEVAL	oui						oui										Moyenne (4)
74275	TALLOIRES-MONTMIN																	
	TALLOIRES	oui																Moyenne (4)
	MONTMIN	oui																Moyenne (4)
74276	TANINGES	oui						oui										Moyenne (4)
74278	THYEZ	oui																Moyenne (4)
74279	THOLLON-LES-MEMISES	oui																Moyenne (4)
74280	THONES	oui																Moyenne (4)
74281	THONON-LES-BAINS	oui																Moyenne (4)
74283	THUSY																	Moyenne (4)
74284	LA TOUR																	Moyenne (4)
74285	USINENS																	Modérée (3)
74286	VACHERESSE	oui						oui										Moyenne (4)
74287	VAILLY	oui																Moyenne (4)
74167	VAL DE CHAISE							oui										Moyenne (4)
74288	VALLEIRY																	Modérée (3)
74289	VALLIERES																	Moyenne (4)
74290	VALLORCINE	oui																Moyenne (4)
74291	VANZY																	Modérée (3)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0315
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74292	VAULX																	Moyenne (4)
74293	VEIGY-FONCENEX																	Moyenne (4)
74294	VERCHAIX	oui																Moyenne (4)
74295	LA VERNAZ																	Moyenne (4)
74296	VERS																	Modérée (3)
74297	VERSONNEX																	Modérée (3)
74298	VETRAZ-MONTHOUX	oui																Moyenne (4)
74299	VEYRIER-DU-LAC	oui																Moyenne (4)
74301	VILLARD																	Moyenne (4)
74302	LES VILLARDS-SUR-THONES	oui																Moyenne (4)
74303	VILLAZ																	Moyenne (4)
74304	VILLE-EN-SALLAZ																	Moyenne (4)
74305	VILLE-LA-GRAND	oui																Moyenne (4)
74306	VILLY-LE-BOUVERET																	Moyenne (4)
74307	VILLY-LE-PELLOUX																	Moyenne (4)
74308	VINZIER	oui																Moyenne (4)
74309	VIRY																	Modérée (3)
74310	VIUZ-LA-CHIESAZ																	Moyenne (4)
74311	VIUZ-EN-SALLAZ																	Moyenne (4)
74312	VOUGY	oui																Moyenne (4)
74313	VOVRAY-EN-BORNES																	Moyenne (4)
74314	VULBENS																	Modérée (3)
74315	YVOIRE																	Moyenne (4)



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement, risques
Cellule prévention des risques

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2025-0328

relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur les communes d'Alex, Anthy sur Léman, Fillière, Epagny-Metz-Tessy, Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Groisy, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy et Veigy-Foncenex

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-041 du 19 novembre 2024 portant délégation de signature à Mme Séverine FEBVRE, directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-1499 du 09 décembre 2024 portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 20 janvier 2025, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes d'Alex et Anthy sur Léman, du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 sur la commune de Fillière, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy et du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 sur les communes de Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Groisy, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy et Veigy-Foncenex ;

ARRÊTE

Article 1 : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans les communes d'Alex, Anthy sur Léman, Fillière, Epagny-Metz-Tessy, Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Groisy, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy et Veigy-Foncenex sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la zone de sismicité attachée à la commune,
- la zone à potentiel radon attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,
- si concernée par un plan de prévention des risques, la mention des risques pris en compte, la cartographie des zones réglementées, le règlement.

Article 2 : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Article 3 : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du Code de l'environnement.

Article 4 : Mme la directrice départementale des territoires par intérim et MM. les maires d'Alex, Anthy sur Léman, Fillière, Epagny-Metz-Tessy, Cernex, Chilly, Collonges-sous-Salève, Eloise, Groisy, Minzier, Moye, Nangy, Neydens, Saint-Germain-sur-Rhône, Scionzier, Seyssel, Thônes, Vanzy et Veigy-Foncenex sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »). Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

La chef de la cellule prévention des risques,



Signature
numérique de
Géraldine
BERNHARD
Date : 2025.01.30
06:02:52 +01'00'



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Tél. : 04 50 33 79 34

Mél. : ddt-sar-cpr@haute-savoie.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Commune de VEIGY-FONCENEX
Information sur les risques naturels, miniers et technologiques

En application de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0328

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

La commune est située dans une zone de sismicité moyenne (4).

5. Situation de la commune au regard des zones à potentiel radon du territoire français

La commune est située dans une zone à potentiel radon de niveau 1 (potentiel faible)

6. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

Date arrêté	Phénomène
21/07/2023	Sécheresse, Mouvement de terrain
18/06/2019	Sécheresse, Mouvement de terrain
11/04/2006	Inondations et coulées de boue
24/02/2003	Inondations et coulées de boue
01/10/1996	Séisme
16/10/1992	Inondations et coulées de boue

Pièces jointes